



**HAL**  
open science

## Champ(s) de formation Entreprises, tourisme , territoires (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Entreprises, tourisme , territoires (avis sur le projet). 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02026710

**HAL Id: hceres-02026710**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026710>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

Champs de formation  
pour le prochain contrat 2018-2022

Entreprises, tourisms, territoires

-

Métiers du droit et de l'administration

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

### Présentation des champs

Les deux champs *Entreprises, tourisme, territoires* et *Métiers du droit et de l'administration* regroupent l'ensemble des formations en économie, *management* et droit de l'Université di Corsica Pasquale Paoli.

Le champ *Entreprises, tourisme, territoires* (ETT) se caractérise par une dominante thématique qui porte sur le *management* des entreprises et des territoires. Sont impliquées les disciplines économiques et de gestion. Les enseignements sont délivrés par la faculté de droit, sciences sociales, sciences économiques et de gestion (qui porte par ailleurs le champ *Métiers du droit et de l'administration*), l'institut d'administration des entreprises (IAE) et l'institut universitaire de technologie (IUT) de Corse. Le nombre de formations passe de sept à dix avec désormais une licence, six licences professionnelles et trois masters. Le projet donne lieu à la création de deux licences professionnelles et à une restructuration du master *Développement territorial durable* en deux masters distincts. Trois des quatre spécialités du master *Sciences du management* deviennent des parcours du master *Management*. La spécialité *Affaires internationales Sud Méditerranée* qui apparaissait en difficulté est supprimée tandis qu'un nouveau parcours *Manager entrepreneur* est créé.

Le périmètre scientifique et professionnel du champ *Métiers du droit et de l'administration* (MDA) correspond au regroupement de toutes les disciplines juridiques et de science politique, avec une vocation professionnalisante très marquée. Les formations sont toutes portées par l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit, sciences sociales, économiques et de gestion (DSSEG). Le champ regroupe près de 500 étudiants répartis dans neuf formations avec deux licences, deux licences professionnelles et cinq masters. Cela correspond à une progression sensible du nombre de formations au regard de l'ancien contrat qui comprenait quatre formations autour de deux licences, une licence professionnelle et un master. Quatre des cinq spécialités du master *Droit* deviennent des mentions à part entière, deux licences professionnelles et un master (*Droit du numérique*) sont créés. Curieusement, la licence professionnelle *Généalogiste successoral*, qui était unique au niveau national, labellisée par Généalogistes de France et dont l'insertion professionnelle était très bonne, est supprimée.

### Avis sur la cohérence des champs

Si les deux champs ETT et MDA possèdent une cohérence propre sur le plan thématique, ils apparaissent toutefois proches sur le plan disciplinaire. La recommandation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) d'une fusion entre les deux champs n'a pas été suivie alors même que de nombreuses passerelles sont susceptibles d'exister, par exemple pour certains débouchés autour de l'administration et du *management*. Les deux champs diffèrent ensuite sensiblement dans leur organisation.

Pour le champ ETT, la fiche d'architecture de l'offre de formation du champ est très peu renseignée et largement incomplète, si bien qu'il est difficile d'en apprécier la réalité. Dans le même temps, les éléments mentionnés ne sont guère positifs. Il n'y a par exemple aucune structure de pilotage opérationnel et aucun moyen administratif et technique dédiés. Il n'est pas davantage fait mention d'une place particulière du champ ETT dans l'architecture globale de l'offre de formation de l'établissement. Davantage de structuration est attendue sachant que la majorité des enseignants-chercheurs intervenant dans le champ effectuent leur recherche au sein de l'unité de recherche Lieux, Identités, eSpace et Activités - LISA (unité mixte de recherche - UMR 6240). On note toutefois qu'un développement de l'alternance et l'instauration d'opérations de formation continue sont envisagés au sein du champ.

A l'inverse, le champ MDA apparaît mieux organisé. A l'instar du champ ETT, tous les enseignants-chercheurs qui interviennent dans le champ exercent leur activité de recherche soit au sein du LISA, soit au sein de l'équipe Patrimoine et entreprises (équipe d'accueil - EA 7311, qui deviendra l'Équipe de recherche juridique méditerranéenne à partir de 2018). L'appartenance des enseignants-chercheurs des deux champs à une unité de recherche identique ou

à des unités dont les objets de recherche peuvent être proches plaident à nouveau pour l'existence d'un champ unique.

Dans ce champ MDA, les différentes formations développent des liens anciens avec les structures professionnelles juridiques et administratives locales. L'évolution du champ s'inscrit dans la stratégie d'élargissement et d'adaptation des formations, défendue par l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Plusieurs modifications figurant dans le projet répondent à cette volonté avec la création d'un institut d'études juridiques, le réaménagement de la licence *Droit* et de la licence *Administration publique*, la création de plusieurs licences professionnelles (LP) *Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens* et *Métiers de l'administration et collectivités territoriales*, la restructuration des quatre spécialités du master *Droit* en quatre masters et la création d'un master *Droit du numérique* dont l'utilité paraît d'intérêt au regard des besoins croissants dans cette thématique. L'ouverture internationale de ces formations se traduira notamment par la mise en place d'un parcours franco-italien (avec l'Université de Sassari) au sein du master *Droit des affaires*. Cette ouverture à l'international figurait dans les recommandations émises par le Hcéres. Dès la licence, des enseignements en langues étrangères ont du reste déjà été mis en place et seront renforcés en master. S'agissant des autres recommandations portant sur l'attractivité, la réussite des étudiants et l'insertion professionnelle, elles rejoignent un ensemble de mesures déjà amorcées depuis le dépôt des dossiers et qui seront renforcées.

Il avait été noté que le contenu du master *Sciences du management* devait évoluer en raison, tout d'abord, d'une équipe pédagogique restreinte concernant les enseignants-chercheurs et, d'autre part, d'un flux étudiant en première année de master (M1) ne permettant pas d'irriguer quatre spécialités en deuxième année de master (M2). On peut dès lors s'interroger sur la pertinence de la nouvelle structuration du master *Management*. Certes, il y a abandon d'un parcours, mais il y a en parallèle la création d'un nouveau parcours. Le problème du flux entrant d'étudiants dans ces formations reste donc inchangé et il est vraisemblable que les formations soient trop nombreuses au regard de l'effectif étudiant potentiellement intéressé par les différents masters offerts.

La seule formation jugée problématique dans le bilan était le master *Développement territorial durable*, qui comprenait deux spécialités sans véritables relations entre elles : *Chargé d'études économiques environnementales et territoriales* (C3ET) et *Management du tourisme et des loisirs*. De plus, les effectifs de C3ET étant très faibles et en baisse, le Hcéres avait suggéré de considérer la suppression éventuelle de cette spécialité. Une restructuration est proposée conduisant à deux masters *Économie appliquée* et *Management sectoriel*. Il est difficile de comprendre en quoi cette restructuration peut venir régler les problèmes évoqués dans le bilan, ne serait-ce que sur les flux étudiants. D'un côté, les objectifs du master *Économie appliquée* sont clairement définis : former des responsables d'études et des chargés de mission, avec une orientation autour du développement territorial. La formation dans son intitulé n'est toutefois pas exclusive dans un périmètre géographique raisonnable et l'intitulé général ne permet pas d'identifier une réelle spécificité en termes de débouchés. De l'autre, le master *Management sectoriel* apparaît dans sa finalité assez peu éloigné, puisque les diplômés devront être en mesure de conduire et développer des projets dans un cadre territorial. La question de la différenciation de ces deux diplômes doit être posée sous peine d'attirer trop peu d'étudiants. Dans tous les cas, il conviendra d'être très attentif à l'impact de cette restructuration sur l'attractivité des deux masters, notamment sur celle du master *Économie appliquée* pour lequel on note par ailleurs la mise en place d'un double diplôme avec le *Master of Science in Economics* de l'Université de Pise. Par ailleurs, la fiche du diplôme *Management sectoriel* est insuffisamment renseignée en l'état.

## Avis sur le pilotage des champs et sur leurs dispositifs opérationnels

Pour le champ ETT, il n'y a pas de structure de pilotage opérationnel. Si des conseils de perfectionnement sont mis en place dans chaque formation, les réseaux d'anciens sont à constituer et le manque d'attractivité générale est avéré.

Pour le champ MDA, toutes les formations sont dispensées par l'UFR DSSEG sous l'autorité du doyen, du vice-doyen et des différents responsables de formation. Un coordinateur des différents masters de droit est en charge de leur fonctionnement harmonieux. Chaque formation dispose d'un conseil de perfectionnement. Un questionnaire d'évaluation des enseignements et des enquêtes de suivi des cohortes complètent le dispositif de coordination et de pilotage. Toutes les formations ont fait l'objet de modalités de fonctionnement et d'organisation communes. Des mutualisations d'enseignements interviennent entre la licence *Droit* et la licence *Administration publique*, entre les enseignements de droit privé en première année de master (forte mutualisation), entre ceux de droit public en première année de master (mutualisation plus limitée) et même entre les enseignements de deuxième année des

différents masters. Deux formations sont reconnues comme souffrant d'une relative faiblesse en matière d'attractivité : la licence *Administration publique* et le master *Droit des collectivités territoriales*.

Les enseignants-chercheurs du champ MDA participent à la réflexion menée par l'établissement sur le développement des différentes missions qualitatives telles que le plan réussite, le questionnaire d'évaluation des enseignements, le suivi et l'insertion professionnelle des étudiants.

## Les formations

### Champ *Entreprises, tourisme, territoires*

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Économie et gestion	L	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Commercialisation des produits et services	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions ( <i>Commercialisation de produits et services</i> ).
Métiers de l'entrepreneuriat	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Métiers de la gestion et de la comptabilité	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions ( <i>Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise</i> ).
Métiers du commerce international	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	LP	Université de Corse Pasquale Paoli	
Économie appliquée	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	Demande d'un point d'étape à deux ans au regard des éléments évoqués <i>supra</i> .
Management	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Management sectoriel	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	Demande d'un point d'étape à deux ans au regard des éléments évoqués <i>supra</i> .

Champ *Métiers du droit et de l'administration*

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Administration publique	L	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Droit	L	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions ( <i>Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens</i> ).
Métiers de l'administration et collectivités territoriales	LP	Università di Corsica Pasquale Paoli	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions ( <i>Métiers des administrations et collectivités territoriales</i> ).
Droit des affaires	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Droit des collectivités territoriales	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Droit du numérique	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Droit notarial	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	
Justice, procès et procédures	M	Università di Corsica Pasquale Paoli	

# Observations de l'établissement



Corte, le 6 novembre 2017

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur du Département évaluation des formations**  
**Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**  
**2 rue Albert Einstein**  
**75013 Paris**

**Réf. : PMR/VPCFVU/VP/17-50**

**Objet : Observations relatives au rapport transmis par le comité d'évaluation du HCERES concernant les champs de formation « Entreprises, tourisme, territoires / Métiers du droit et de l'administration »**

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord, nous tenons à remercier le comité d'évaluation et les responsables du HCERES pour leur implication et leur participation à l'évaluation des champs de formation « Entreprises, tourisme, territoires / Métiers du droit et de l'administration ».

La lecture du rapport HCERES soulève de notre part les observations suivantes.

Le rapport du HCERES invite à réfléchir sur le regroupement des champs de formation « Entreprises, tourisme, territoires » et « Métiers du droit et de l'administration », qui correspondrait au domaine de formation Droit, Économie, Gestion. Il n'est pas niable que des liens puissent exister entre les champs retenus. Les compétences professionnelles de l'un peuvent compléter les compétences professionnelles de l'autre. Et il est exact que les deux centres de recherche auxquels sont rattachés les chercheurs intervenant dans les deux champs ont été amenés à coopérer ponctuellement et le seront probablement à l'avenir. Ces éléments ne nous semblent pas suffisants pour souscrire à la proposition formulée :

- D'une part, si on admet que le champ est un outil de rationalisation de l'offre de formation, cette unification n'apporte rien d'essentiel au bénéfice des formations juridiques qui disposent d'une cohérence d'ensemble, qui a été saluée par les évaluateurs. Tout au contraire, une unification pourrait affecter cette coordination et entraver la mise en place d'une stratégie d'adaptation et de renouvellement des formations qui fait que l'UFR de droit attire un nombre significatif d'étudiants locaux et extérieurs et leur offre une professionnalisation de qualité.
- D'autre part, si on admet que le champ revêt aussi une dimension de communication, la proposition qui est avancée est contreproductive. Il est essentiel que les étudiants, leurs familles et les milieux professionnels puissent s'identifier à un secteur d'études et de professionnalisation clairement marqué. Il est non moins essentiel qu'ils puissent avoir des interlocuteurs qu'ils identifient comme étant en capacité de répondre à leurs demandes et à leurs préoccupations : la composante est cet interlocuteur direct.
- Enfin, le constat d'une collaboration entre les centres de recherche ne saurait amener à la nécessité d'un champ unique. Chacun des centres dispose d'une politique scientifique singulière et le rapport d'évaluation de l'EA 7311 Patrimoine et Entreprises (prochainement Équipe de Recherche Juridique Méditerranéenne) a souligné la nécessité de conforter la singularité de la ligne scientifique de cette équipe et suggéré que les masters de droit soient rattachés dans leur ensemble à cette équipe. Une plus forte lisibilité et une plus grande cohérence sont donc demandées en matière de recherche, ce qui rejoint nos remarques précédemment formulées. Le champ de



formation « Entreprises Tourisme Territoires » (ETT), et plus particulièrement son ouverture, correspond à un choix de l'UCPP de faire des champs un élément fort de son attractivité. La fusion préconisée serait un retour en arrière et nous ferait perdre le bénéfice d'une stratégie qui se fonde en grande partie sur les axes de recherche de l'UMR CNRS LISA.

Le champ de formation ETT s'appuie sur 3 composantes de formation (FDSSEG, IAE, IUT). Le rapport du HCERES aborde les formations d'économie et de gestion qui sont rattachées à l'UFR de Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion. Ces formations sont la licence Économie et gestion et le master Économie appliquée. La licence n'appelle pas de commentaire particulier ; aucune remarque n'ayant été formulée par les évaluateurs. Quant au nouveau master d'Économie appliquée, l'HCERES fait remarquer que ce nouveau master, qui résulte de la réorganisation de l'ancien master Développement territorial durable, (i) pourrait ne pas attirer un nombre d'étudiants significatif, (ii) se distinguerait mal des formations de même intitulé positionnées sur le continent et (iii) présenterait un risque de chevauchement avec le master Management sectoriel que porte l'IAE de Corse. Nous pouvons répondre que :

- Sur l'attractivité du master Économie appliquée : le choix d'une double diplomation avec un diplôme italien, d'une part et de la généralisation d'enseignements en anglais, d'autre part, en insistant notamment sur les enseignements traitant des méthodes quantitatives ont pour but d'attirer de nouveaux publics en provenance de l'étranger et des universités continentales.
- Sur la concurrence d'autres formations de même type : l'orientation précédemment soulignée devrait permettre à ce master de se distinguer de l'offre nationale. L'intérêt de disposer au sein de l'université de Corse d'une formation de 3e cycle en économie doit également être pris en compte dans le raisonnement global.
- Sur le chevauchement du master Économie appliquée et du master Management sectoriel : la finalité du master Économie appliquée est de proposer aux étudiants des débouchés dans le domaine de l'analyse économique et du traitement de données avec un accent particulier sur les aspects territoriaux. A notre sens, cela le distingue du master Management sectoriel dont la finalité est davantage orientée vers l'entreprise et notamment l'entreprise touristique. Le souhait émis d'un point d'étape à deux ans est retenu.

Concernant les formations de l'IAE et plus particulièrement le master management sectoriel, la nomenclature du décret est incompréhensible sans la mention de l'intitulé du parcours « Management des PME et des Territoires Touristiques ». Ce master correspond à l'ancienne spécialité du Master d'économie « Développement Territorial durable » qui dépendait de la FDSSEG. Cette spécialité a toujours accueilli au minimum 30 étudiants par an, dont 2/3 d'étudiants extérieurs à l'île. Elle a développé des partenariats internationaux et expérimentés, l'alternance et les stages longs.

L'autre master de l'IAE est le master management. Le renouvellement et l'ouverture des parcours du master management s'inscrivent dans un cadre qui tient compte des remarques anciennes sur l'attractivité des formations et les flux, notamment à travers l'obligation d'effectuer un semestre de césure internationale pour obtenir un diplôme de l'IAE et l'introduction généralisée de la sélection en master. D'autre part, ce master s'inscrit également dans une volonté affichée de l'IAE et du champ ETT de renouveler leur pratique pédagogique (pédagogie inversée, construction de cas transversaux, projets tutorés...). Sur les 4 parcours de M2 management, l'un (Administration des Entreprises) ne sera ouvert qu'en Formation Continue et donc financé par ce biais, les deux autres (Marketing et Ressources Humaines) fonctionneront de manière classique dans le cadre général évoqué. Le dernier, parcours Manager Entrepreneur, ouvert en FI et FA, fera suite à l'expérience originale du DU Manager Entrepreneur, co-construit et financé par 7 entreprises partenaires. Il s'inscrit dans cette continuité : ce n'est donc qu'une création partielle (200h).

Nous corrigeons l'intitulé des mentions des licences professionnelles de l'IUT « Commercialisation de produits et services » et « Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise ».

Concernant le champ de formation « Métiers du Droit et de l'Administration » (MDA), l'organisation des formations, leur coordination et l'effort de mutualisation entrepris sont soulignés et encouragés. La carte de formation que nous proposons ne soulève pas, pour l'HCERES, de difficultés particulières (sous réserve de la correction des intitulés des deux licences professionnelles). Les orientations que nous avons adoptées en termes d'accompagnement des



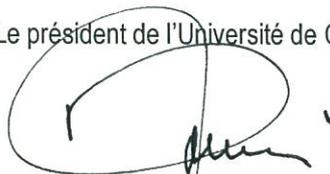
étudiants, d'ouverture à l'international, de professionnalisation (par le choix de nos masters et des licences professionnelles), de recours à l'alternance, de création de diplôme (il est dit du master droit du numérique que « l'utilité paraît d'intérêt au regard des besoins croissants dans cette thématique ») sont pris en compte.

Le rapport du HCERES appelle une remarque secondaire relative à la licence professionnelle « activités juridiques, spécialité généalogiste successoral ». Les évaluateurs se sont étonnés du fait que notre établissement ne reconduise pas cette Licence professionnelle soulignant que cette formation était unique en France et labellisée par « Généalogistes de France ». Une licence professionnelle doit veiller, nous semble-t-il, à demeurer en étroite liaison avec les évolutions du milieu professionnel que les étudiants intégreront. Le non-renouvellement de cette formation s'inspire de cette considération. La profession est en proie à une crise profonde dont la presse s'est fait l'écho (cf. Le Figaro du 21/10/2017), crise qui ne manque pas et ne manquera pas de limiter les capacités d'accueil par la profession, du moins pour un temps donné. Quel que puisse être l'intérêt de cette formation, un principe de réalité s'impose. La formation n'est peut-être plus une préoccupation immédiate des professionnels.

Concernant le pilotage des champs de formation et ses dispositifs opérationnels, nous tenions à préciser que notre établissement n'a pas mis en place ce type de structure à l'échelle des champs de formation. Le pilotage des formations et ses dispositifs opérationnels sont menés conjointement par la CFVU, la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU et spécifiquement par le pôle Accréditation et Démarche Qualité), la cellule de pilotage, la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle et les composantes. Un pilotage au niveau des champs de formation est envisagé, notamment pour ceux d'entre eux qui regroupent plusieurs composantes de formation, afin de proposer une offre de formation globale et adaptée. Un travail en ce sens sera proposé par l'intermédiaire de la CFVU.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Université de Corse



Paul-Marie Romani

